



**Conseil communal du 01/06/21
Communiqué de presse**

Point 1. Approbation PV

Points 2 à 8. Ores Assets / IDETA / IMIO / IGRETEC / CENEO / HYGEA / IDEA – Approbation des ordres du jour des AG – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin 2021, les ordres du jours de différentes intercommunales.

Ores Assets :

1. Présentation du rapport annuel 2020 – en ce compris le rapport de rémunération;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020
 - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - Présentation du rapport du réviseur ;
 - Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2020 et de l'affectation du résultat
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2020
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2020
5. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés

IDETA :

1. Démission / Désignation d'administrateur;
2. Rapport d'activités 2020;
3. Comptes annuels au 31.12.2020;
4. Affectation du résultat;
5. Rapport du Commissaire-Réviseur;
6. Décharge au Commissaire-Réviseur;
7. Décharge aux administrateurs;
8. Rapport de rémunération;
9. Rapport du Comité de rémunération;
10. Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5.
11. Création d'un fonds d'investissement Ideta - IEG - Wapinvest;
12. Consolidation des actifs éoliens en Wallonie picarde - Projet EOL'WAPI - Création de la société;
13. Divers.

IMIO :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2020 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
6. Désignation d'un collège de 2 réviseurs pour les années 2021-2023.

IGRETEC :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2020 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2020 - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2020 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2020 ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2020.

CENEO (anciennement I.P.F.H) :

1. Modifications statutaires ;
2. Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 - Approbation ;
4. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2020 ;
5. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2020 ;
6. Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration ;
7. Nominations statutaires.

HYGEA :

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020;
2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020;
3. Rapport du Commissaire;
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2020 du Comité de rémunération;
5. Approbation du rapport de rémunération 2020 du Conseil d'Administration;
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus;
7. Affectation des résultats;
8. Décharge à donner aux Administrateurs;
9. Décharge à donner au Commissaire.

IDEA :

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020;

2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020;
3. Rapport du Commissaire;
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2020 du Comité de rémunération;
5. Approbation du rapport de rémunération 2020 du Conseil d'Administration;
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2020 et du rapport de gestion 2020 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus;
7. Affectation des résultats;
8. Décharge à donner aux Administrateur ;
9. Décharge à donner au Commissaire.

Point 9. Situation de caisse – 4^e trimestre 2020 – Information

Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 1^{er} juin 2021 des vérifications de caisse pour le 4^{ème} trimestre 2020.

Il s'agit principalement d'une formalité administrative.

Point 10. Compte communal – Exercice 2020 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin 2021 le compte communal pour l'exercice 2020.

Avec, tout d'abord, **un résultat budgétaire de 5.582.666€**, qui présente des comptes communaux pour l'exercice 2020 en équilibre avec une légère progression de près de 150.000€ par rapport à ceux de 2019(5.434.549€).

Une bonne nouvelle vu la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an et les différentes mesures que la Ville a prise pour nos citoyens et acteurs économiques et ce, toujours, sans augmentation de la fiscalité liée à l'impôt des personnes physiques (maintien à 8%) et au précompte immobilier (add.2600).

Ensuite, **un résultat comptable de 7.508.392€** en augmentation de 400.000€ par rapport à l'exercice 2019 (7.100.000€). Une augmentation due aux exercices antérieurs.

Ainsi:

- Les recettes atteignent une réalisation de 96% des prévisions, soit 32.999.500€. C'est au niveau des taxes communales que nous retrouvons le plus grand écart entre le budget initial et le compte. Une différence de la fiscalité liée directement à la crise sanitaire.
- Les dépenses atteignent une réalisation de 97,38% des prévisions, soit 34.434.500€.

À l'ordinaire et toujours dans ce contexte de crise sanitaire, la Ville reste extrêmement attentive à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en

maintenant l'entretien des voiries de l'entité, des bâtiments communaux... Cela en maintenant une attention particulière en faveur du personnel (engagements, chèques repas, bénéfice lié aux évolutions de carrières, formations continuées, maintien de la prime de fin d'année).

Signalons encore l'investissement conséquent au niveau du CPAS pour un montant de près de 6 millions. Un investissement qui semblait important dans la cadre de la crise sanitaire.

À l'extraordinaire, ce sont près de 6.500.000€ qui ont été attribués au cours de l'année 2020.

Pour rappel, les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants:

- Travaux: **1.472.378€** (sécurité routière : 100.000€, Cerisiers : 100.000€, Clos des Naastois : 205.000€, Chaussées d'Enghien/Lessines : 135.000€, Véhicule de fauchage : 297.000€,...)
- Écoles: **182.608€** (Petit Granit : 80.000€, Wifi : 5.000€, Amélioration visibilité : 32.000€, sécurité : 10.000€)
- Patrimoine: **686.825€** (site Pater : 100.000€, maison de village de Neufvilles : **387.000€**, ancienne gare de Neufvilles : 85.000€)
- Sports: **3.228.693€** (Subside rugby : 370.000€, FC Casteau : 470.000€, Piscine : 2.242.500€,...)
- ...

Point 11. Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC conclu dans le cadre du financement alternatif – Plan Piscine 2018 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 1^{er} juin 2021 de la subvention et du prêt "zéro" proposé par la Région Wallonne et approuvera le projet de convention relative à l'octroi de ce prêt C.R.A.C. dans le cadre du projet de rénovation de la Piscine communale de Soignies dit "Plan Piscine".

Le montant du crédit s'élève à 1.045.350€ dont :

- 522.675€ d'investissement
- 522.675€ de prêt à taux 0 pour une durée de 20 ans.

Ce montant est plus élevé que prévu.

En effet, en juin 2020, lorsque la Ville de Soignies recevait la confirmation de la subvention dans le cadre du plan Piscine, celle-ci était de **900.000€**. Un montant accordé à la Ville de Soignies, à titre de crédit et répartis comme suit :

- 450.000 € de part régionale via un subside
- 450.000 € de prêt à taux zéro pour une durée de 20 ans.

Aujourd'hui ce montant passe de 900.000€ à 1.045.350€. Une augmentation qui s'explique parce que l'enveloppe dévolue pour le plan piscine n'a pas été utilisée dans son entièreté et a donc été répartie entre les villes déjà subsidiées.

L'enveloppe de la part Ville sera dès lors diminuée en conséquence.

Points 12 à 14. RCA «Agence de Développement Local – Soignies» Agrément 2021-2027 – Adaptation du plan stratégique/Rapport d’activités 2020, bilan et compte de résultat, rapports du collège des Commissaires, décharge aux Administrateurs/Inventaire des biens – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin 2021 plusieurs points relatifs à la RCA «Agence de Développement Local - Soignies» (ADL) : il s’agit notamment des rapports d’activités 2020, du bilan et compte de résultats, des rapports du collège des Commissaires et de la mise à jour de l’inventaire des biens.

Mise en place en 1999 dans le cadre de l’expérience pilote lancée par la Région wallonne, l’ADL de Soignies emploie deux personnes à temps plein et poursuit toujours 6 objectifs prioritaires:

- Intégrer le développement local avec les autres outils et organes de développement territorial (ex:Agenda21, Cœur de Hainaut, etc.)
- Soutenir et permettre le développement des capacités d’entreprises (pôle d’activités industrielles et économiques mixtes du territoire)
- Définir et mener une politique de développement commercial
- Assurer l’attractivité du territoire en termes d’accessibilité aux pôles économiques, de valorisation des atouts spécifiques de l’entité et d’image de marque
- Favoriser le maintien et le développement d’emplois durables
- Renforcer les partenariats de développement local et assurer la communication entre les acteurs du territoire communal et les structures d’animation économique.

Pour rencontrer ces objectifs, l’ADL suit un plan stratégique qu’elle vient d’adapter afin de répondre à la volonté de la Région wallonne qui souhaitait avoir une vue directe sur l’évolution des projets d’envergure. Les tâches « récurrentes » ne doivent donc plus être prises en compte dans le plan stratégique, comme par exemple l’accompagnement des porteurs de projet. Une réorganisation de certaines actions par objectifs a également été réalisée. Les actions déjà initiées et mises en œuvre antérieurement par l’ADL sont confiées au service communal des Affaires économiques.

Les comptes annuels sont en équilibre pour l’exercice 2020. On enregistre une légère perte de 299€.

L’ensemble des documents tant stratégiques que financiers ont été approuvés en CA de l’ADL de ce 31.05.2021.

Quant au rapport du collège des commissaires ainsi que de l’inventaire des biens, tout est en ordre.

Point 15. Covid-19 – Déconfinement – Réouverture des établissements HORECA – Terrasses – Convention de prêt – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin la convention de prêt dans le cadre du déconfinement et de la réouverture des établissements Horeca, dont leurs terrasses.

Suite à l'annonce de la réouverture des terrasses Horeca, la Ville de Soignies a proposé d'aménager, lorsque la situation le permet, les terrasses sonégiennes afin de les sécuriser, les embellir et dans certains cas les agrandir.

L'objectif était à la fois d'assurer à l'Horeca une capacité d'accueil optimale, mais également de soutenir ce secteur en créant un cadre attractif et sécurisé pour leur réouverture.

Pour permettre aux tenanciers de cafés et restaurants d'effectuer ces aménagements sur l'espace public, la Ville prête 60 bacs à fleurs et 45 parasols. La répartition se fait individuellement selon les besoins et permet de créer des points de « rappel » de terrasse en terrasse.

Ces prêts se font sur base d'une convention qui précise, entre autres, qu'en cas de dégradation ou vol du matériel confié à l'emprunteur, celui-ci s'engage à rembourser le dit matériel pour le montant d'achat repris dans cette même convention.

Au total, 77.658€ ont été investis pour acquérir ces 60 bacs et 45 parasols.

Point 16. Marchés publics – « Programme prioritaire de travaux Covid-19 - Extrême urgence – Sanitaires » - EEPSIS – Travaux d'extension du bloc sanitaire – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin 2021 le lancement d'un marché public pour les travaux d'extension du bloc sanitaire à l'EEPSIS.

Le montant estimé de ce marché est de 69.925€ TVAC.

Rentrant dans le programme prioritaire de « travaux COVID-19 - Extrême Urgence – Sanitaires », la Ville a obtenu un subside qui couvrira 80% du montant des travaux.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, et sera financé sur fonds propres et subsides.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Ce subside vient s'ajouter à celui obtenu pour la réfection des sanitaires de l'école de Casteau.

Aussi nous avons été chercher d'autres aides ces derniers temps pour nos écoles en bénéficiant d'un subside pour la salle omnisports de l'Eepsis, mais aussi en remportant ces dernières années les projets numériques pour les infrastructures de Thieusies, Casteau et Chaussée.

Point 17. Marchés publics – Maison de village de Casteau – Travaux de rénovation – Extension – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin 2021 le lancement d'un marché public pour les travaux de rénovation et d'extension de la maison de Village de Casteau.

Ces travaux portent sur :

- La réalisation de nouvelles baies
- La réorganisation et agrandissement des sanitaires
- L'extension du bâtiment existant pour y réaliser une grande salle avec cuisine
- L'aménagement d'une nouvelle entrée avec accès PMR,
- Le remplacement des menuiseries existantes
- ...

Le montant estimé de ce marché est de 475.442€ TVAC.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021 ainsi qu'en modification budgétaire n°2 du budget extraordinaire 2021 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle.

Le crédit sera financé sur emprunt.

Le marché sera lancé par procédure ouverte.

Après Neufvilles, Horrues, Thieusies, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Casteau aura également un lieu où les Castellois pourront se réunir.

Point 18. Marchés publics – PIC 2019-2021 – Réfection de voirie de la rue de la Saisinne à Thieusies – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin 2021 le lancement d'un marché public pour la refecton de voirie de la rue de la Saisinne à Thieusies.

Ces travaux portent sur la réfection complète du tronçon entre le hameau Gérard et le n°8 de la rue de la Saisine. Le revêtement sera en hydrocarboné.

Le montant estimé de ce marché est de 1.211.600€ TVAC et sera subsidié à concurrence de 60% (+5% pour les essais) par le SPW.

Soit :

512.907€ à charge de la Ville

698.693€ subsidiés via le PIC

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021.

Le crédit sera financé par emprunt, fonds propres et subsides.

Le marché sera lancé par procédure ouverte.

Points 19 à 26. Fabriques d'églises – Compte 2020 – Approbation - Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin 2021 les comptes 2020 de 8 fabriques d'églises situées sur son territoire. Ces comptes présentent tous un boni.

Les comptes pour les églises Saint-Nicolas à Neufvilles et Immaculé Conception à Soignies seront approuvés plus tard, après retour de l'évêché.

Fabriques Eglises	Recettes	Dépenses	Boni
Saint-Vincent (Soignies)	221.322€	220.136€	1.186€
Notre Dame (Casteau)	45.044€	44.439€	605€
Sainte-Radegonde (Louvignies)	18.515€	14.930€	3.585€
Saint-Vierge (Chée-NDL)	21.673€	20.004€	1.669€
Saint-Martin (Horrues)	51.944€	43.224€	8.720€
Saint-Martin (Naast)	48.075€	44.330€	3.745€
Sacré Cœur (Neufvilles)	34.597€	22.898€	11.699€
Saint-Pierre (Thieusies)	18.303€	16.920€	1.383€

Point 27 – Patrimoine – Vente bibliothèque d'Horrues – Projet d'acte de vente – Utilité publique – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin 2021 le projet d'acte de vente de la bibliothèque d'Horrues pour un montant de 295.000€.

Une partie des livres sera mise à disposition du public toujours dans le village mais via l'EEPSIS.

Point 28. Cadre du personnel administratif – Constitution de réserves de recrutement statutaires aux grades d’employé d’administration D4 et d’employé d’administration D6 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin la constitution des réserves de recrutement statutaires aux grades d’employé d’administration D4 et d’employé d’administration D6.

Point 29. Opération de rénovation urbaine – Avenant n°1 relatif à l’arrêté de subvention octroyé à la Ville afin de réaliser une opération de rénovation urbaine – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin 2021 l’avenant n°1 relatif à l’arrêté de subvention octroyé à la Ville afin de réaliser une opération de rénovation urbaine.

Ce projet d’avenant n°1 a pour objectif de proroger d’un an la remise des documents liés à l’opération de rénovation urbaine.

Initialement l’ensemble des documents devait être envoyé pour le 12/11/2021.

Avec cet avenant, le délai est reporté au 12/11/2022.

Points 30 à 35 – Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Rues des Déportés, de Lens et de l’Agace / Rue de Cognebeau / Rue des Déportés / Rue Joseph Quintart / Place Albert Plaetens / Rue PJ Wincqz – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 1^{er} juin plusieurs règlements complémentaires sur le roulage.

1. À Casteau, au carrefour formé par les rues des Déportés, de Lens et de l’Agace, des îlots et passages pour piétons ont récemment été créés afin de sécuriser le lieu.
2. À Casteau, à la rue des Déportés, une priorité de passage au rétrécissement a été établie afin de définir un ordre de priorité de passage et d’assurer la sécurité et la fluidité du trafic.
3. À Soignies, à la rue de Cognebeau, un passage pour piétons a également été créé pour améliorer la sécurité ainsi que les conditions du cheminement des piétons mais aussi pour renforcer la visibilité de l’interdiction de stationner existante qui entrave actuellement et fréquemment les manœuvres du car scolaire à cet endroit.
4. À Chaussée Notre-Dame-Louvignies, à la rue Joseph Quintart, des priorités de passages ont également été établies afin de définir un ordre de priorité de passage en tenant compte des éléments suivants:

- les véhicules entrant dans le village perdent leur priorité ;
 - une inversion des priorités est établie entre 2 rétrécissements.
5. À Soignies, à la Place Albert Plaetens, une zone de rencontre a été créée, limitant la vitesse à 20km/h afin d'assurer la sécurité et la fluidité du trafic.
6. À Soignies, à la rue PJ Wincqz n°75, un emplacement de stationnement pour PMR a été agrandi suite à l'utilisation d'un véhicule plus long par la personne ayant fait la demande et bénéficiant principalement de cet emplacement.

Point 36. Boucle du Hainaut – Etat de la situation - Information

Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 1^{er} juin des dernières actualités concernant la boucle du Hainaut

Mardi 18 mai: Visite du fonctionnaire technique sur le terrain. Organisation par la Commission des Bourgmestres.

Mardi 18 mai: 1^{ère} réunion avec le Cabinet Tellier et l'experte de l'ULB mandaté pour l'étude sur les champs électromagnétiques.

Mercredi 19 mai: 1^{re} réunion entre les ingénieurs du Groupe de Travail Technique de REVOLHT et les ingénieurs d'ELIA.

Vendredi 28 mai: Présentation des alternatives par l'Asbl REVOLHT en Commission des Bourgmestres.

Fin juin: 2^e réunion entre le GTT de REVOLHT et les ingénieurs d'Elia. Discussion de l'approche alternative proposée par REVOLHT.

Point 37. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 38. Communications